



2024/04-12

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

Date de convocation : 30 mars 2024

Date d'affichage : 30 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 30 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, M. REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à M. SCHWEIZER
M. BALLOT à Mme REUSSARD

Absents excusés : Mme LOZACH, M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

TARIFS PERISCOLAIRE 2024 - 2025

Il est proposé un **TARIF PRISCOLAIRE de CANTINE** pour la période scolaire 2024-2025, concernant une famille de 1 à 4 enfants

- 1^e enfant 5,00€
- 2^{ème} enfant4,80€
- 3^{ème} enfant4,50€
- 4^{ème} enfant 3,20€

Ce prix comprend la fourniture de l'alimentation, le service à table, la garderie de la pause méridienne. Ce prix nous est garanti par le prestataire actuel. Tout changement de prestataire pourrait influencer le tarif.

TARIFS PERISCOLAIRE de GARDERIE

- Garderie du matin1.25€
- Garderie d'après-midi1.88€
- Garderie du soir1.25€

TARIF avec un PROTOCOLE PAI – RESTAURATION SCOLAIRE

Il faut déterminer, le coût d'un enfant allant à la cantine, mais qui a un PAI (dont le repas est apporté par l'enfant).

Il s'agit d'un cas particulier et dont la fréquence est flexible.

Le prix de 2,50€ est proposé (coût logistique pour les employés).

Approbation à l'unanimité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE